



liquidation de la communauté

Par **angeGianni**, le **01/03/2019** à **08:41**

Bonjour

je suis actuellement en liquidation de la communauté, la maison a été évalué en 2014 lors de ma demande de prestation compensatoire, mon ex mari veut la faire a nouveau estimer, mais de puis 2014, j'ai fait des travaux dans la maison , pour des raisons de sécurité et mises aux normes, etc,,elle était dans un état de vétusté,...

,je suis en couple (en comcubinage, et c'est mon comcubin qui a tout financé les travaux, les factures sont à son nom, mais les j'ai les preuves que c'est bien pour la maison photos et factures à l'appui.

Est-ce que je peux apporter tous ces travaux pour que le juge en prennent comptes pour le calcul de récompenses du à la communauté ? forcément la maison a pris de la valeur et sera évalué beaucoup plus, qu'en 2014.

je vous remercie pour votre réponse